



RÈGLEMENTATION CHAMPIONNAT AMATEUR CLASSE FÉMININ TOURNOI À LA RONDE CLASSE 'B' ET CLASSE 'C' FORMULE GAGNANTE / PERDANTE

1. LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR SERONT CEUX DE LA FÉDÉRATION DE HOCKEY SUR GLACE DU QUÉBEC.

2. LE TEMPS DES PARTIES POUR TOUTE LA DURÉE DU CHAMPIONNAT AMATEUR CLASSE FILLE AVEC **3 PARTIES ASSURÉES POUR LA CLASSE 'B'.**

- LA PREMIÈRE PÉRIODE EST D'UNE DURÉE DE 10 MINUTES **NON CHRONOMÉTRÉES**;
- LA DEUXIÈME PÉRIODE EST D'UNE DURÉE DE 10 MINUTES CHRONOMÉTRÉES.
- LA TROISIÈME PÉRIODE EST D'UNE DURÉE DE 10 MINUTES CHRONOMÉTRÉES.
- **LES CHANGEMENTS PEUVENT SE FAIRE EN TOUT TEMPS (DURANT LA PARTIE OU LORS DES ARRÊTS DE JEU).**

3. S'IL Y A UN ÉCART DE 5 BUTS, LA PARTIE NE SERA PLUS CHRONOMÉTRÉE. SI L'ÉCART DE BUT ENTRE LES 2 ÉQUIPES REDEVIENT À 4 BUTS, LA PARTIE SERA CHRONOMÉTRÉE.

4. TEMPS D'ARRÊT: AUCUN TEMPS D'ARRÊT NE SERA ACCORDÉ POUR TOUTES LES CLASSES DURANT LE TOURNOI.

5. ADVENANT LE CAS D'ÉGALITÉ APRÈS LE TEMPS RÉGLEMENTAIRE:

A) PROLONGATION: CE SERA DES TIRS DE BARRAGE. TROIS JOEUSES DE CHAQUE CÔTÉ **NOMMÉES AVANT CHAQUE PARTIE ET QUI RESTERONT LES MÊMES JUSQU'À LA FIN DE LA PARTIE (TOUJOURS DANS LE MÊME ORDRE) À MOINS QU'UNE JOEUSE AIT ÉTÉ EXPULSÉE OU BLESSÉE.**

B) UN TIRAGE AU SORT DÉTERMINERA L'ÉQUIPE QUI COMMENCERA À LANCER.

C) UNE JOEUSE QUI SE TROUVE AU BANC DES PÉNALITÉS EST ÉLIGIBLE AUX TIRS DE BARRAGE.

6. LA MISE EN ÉCHEC EST INTERDITE DANS TOUTES LES CLASSES, MAIS LES LANCERS FRAPPÉS SONT PERMIS.



7. L'ÉQUIPE DOIT SE PRÉSENTER UNE HEURE AVANT LE DÉBUT DE LA PARTIE.

8. LORSQUE LES ÉQUIPES ONT LES MÊMES COULEURS DE CHANDAIL, UN TIRAGE AU SORT EST EFFECTUÉ PAR UN RESPONSABLE DU TOURNOI POUR DÉTERMINER L'ÉQUIPE QUI DOIT CHANGER DE CHANDAIL.

9. LE PORT DU CASQUE AVEC PROTECTEUR FACIAL (DEMI-VISIERE TYPE#4) ET LE PROTEGE-COU SONT DES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES ET REQUIS TEL QUE PRÉVU PAR LE RÈGLEMENT DE LA RÉGIE DE LA SÉCURITÉ DANS LES SPORTS DU QUÉBEC.

N.B: LE COMITÉ DU CHAMPIONNAT SE DÉGAGE DE TOUTES RESPONSABILITÉS ...

10. TOUTE JOUEUSE PARTICIPANT À UNE BATAILLE EST EXPULSÉE DE LA RENCONTRE ET DU TOURNOI.

11. LE COMITÉ DU TOURNOI SE RÉSERVE LE DROIT D'EXPULSER TOUTE ÉQUIPE, JOUEUSE, TOUT ENTRAÎNEUR OU PARTICIPANT QUI NE SE CONFORME PAS AUX RÈGLES OU QUI NUIT AU BON FONCTIONNEMENT DU TOURNOI.

12. LE COMITÉ ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT D'APPORTER DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU TOURNOI.

13. AUCUNE JOUEUSE ÂGÉE DE MOINS DE 18 ANS A LE DROIT D'ÉVOLUER DANS LE TOURNOI. UN MAXIMUM DE 4 JOUEUSES DE « A » SONT ADMISES PAR ÉQUIPE. TOUTE JOUEUSE AYANT JOUÉ COLLÉGIAL, UNIVERSITAIRE OU LNHF DEPUIS PLUS DE 3 ANS EN DATE DU TOURNOI EST CONSIDÉRÉE COMME CALIBRE A. AUCUNE JOUEUSE QUI A DONC MOINS DE 3 ANS D'ÉVOLUTION DANS LE COLLÉGIAL, UNIVERSITAIRE OU LNF N'EST PERMIS DE JOUER DANS LA CLASSE FÉMININE À L'EXCEPTION DES GARDIENNES DE BUT.

14. UNE GARDIENNE DE BUT NE PEUT PAS JOUER POUR 2 ÉQUIPES DE LA MÊME CLASSE.

N.B : UNE ÉQUIPE QUI A UNE JOUEUSE INÉLIGIBLE SERA EXPULSÉE SANS AUCUN REMBOURSEMENT.

15. LA LIGNE ROUGE NE SERA PAS CONSIDÉRÉE.



16. PÉRIODE D'ÉCHAUFFEMENT ET DÉBUT DES PARTIES

N.B. CONSIDÉRANT L'AMPLEUR DU TOURNOI ET LE NOMBRE D'ÉQUIPES INSCRITES, LE COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI DOIT ASSUMER UNE CERTAINE RIGUEUR AU NIVEAU DE CE RÈGLEMENT AFIN DE CONTRIBUER AU BON FONCTIONNEMENT DES HORAIRES ET DU TOURNOI.

LA DURÉE TOTALE DE LA PÉRIODE D'ÉCHAUFFEMENT EST DE 5 MINUTES À TEMPS CONTINU ET LE CHRONOMÈTRE DÉBUTE À L'ENTRÉE DE L'ARBITRE SUR LA PATINOIRE. L'ÉQUIPE DOIT S'ASSURER D'ÊTRE PRÊTE À DÉBUTER LA PARTIE À LA FIN DU 5 MINUTES NON CHRONOMÉTRÉES. (5 PARTANTS DE CHAQUE ÉQUIPE PRÊTS POUR LA MISE EN JEU).

SI POUR QUELQUES RAISONS QUE CE SOIENT, UNE DES 2 ÉQUIPES N'EST PAS À LA MISE EN JEU À LA FIN DU 5 MINUTES, CELLE-CI SE VERRA DÉCERNER UNE PUNITION DE 2 MINUTES POUR AVOIR RETARDÉE LA PARTIE, CE QUI VEUT DIRE UN 5 CONTRE 4 EN DÉBUT DE PARTIE.

POUR AIDER LES ÉQUIPES À RESPECTER CE RÈGLEMENT, L'ARBITRE OU LE CHRONOMÈTRE DONNERA UN SIGNAL APRÈS LA TROISIÈME MINUTE, AFIN QUE LES ÉQUIPES SE PRÉPARENT À TEMPS.

Contestation d'éligibilité : Une équipe qui voudrait contester l'éligibilité d'un joueur devra le faire au moment de la découverte de la dite infraction, l'équipe de par son représentant devra rapporter la contestation au Comité de règlements du tournoi, il devra donner les raisons de la contestation avec preuves à l'appui sinon le Comité se chargera de faire le suivi. Il en coûtera 50.00\$ pour loger la plainte. Si l'équipe se voit accorder raison, le montant de la contestation lui sera remis et advenant non lieu, l'argent demeure propriété du tournoi.

17. CLASSEMENT DES ÉQUIPES CLASSE 'B' : (TOURNOI À LA RONDE)

VICTOIRE (3 POINTS)
DÉFAITE FUSILLADE (1 POINT)
DÉFAITE (0 POINT)
DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ

S'il y a égalité au classement entre plusieurs équipes, toutes les équipes à égalité sont assujetties aux points suivants, tant et aussi longtemps que la première équipe d'entre elles n'a pas été déterminée.



Critères

1. Le plus grand nombre de victoires.
2. Le moins grand nombre de défaites.
3. Le résultat du ou des matchs entre les équipes en cause (victoires)
Critère no.3 s'applique seulement aux équipes qui ont joué l'une contre l'autre dans une même section.
4. Le meilleur différentiel : total des buts pour, moins le total des buts contre, de tous les matchs.
5. L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués.
6. Par tirage au sort.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

MME. MÉLANIE BROUSSEAU
melanie@rdvhockeysenior.com
418.332.7342

M. Luc Loubier
reglementation@rdvhockeysenior.com
418.423.4586

M. Dan Groleau
dan@rdvhockeysenior.com
Tél. : 418.333.2472